



SYNDICAT INTERCOMMUNAL de GESTION FORESTIERE de la BELLE TAILLE
PEFC/10-21-11/289

Siège Social: Mairie de 08200 FLEIGNEUX

Tél-03.24.29.39.11 Fax:03.24.29.77.69

DONCHERY-FLEIGNEUX-FLOING-GLAIRE-SAINTE MENGES
PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU SIGF DE LA BELLE-TAILLE

REUNION ORDINAIRE DU 15 MARS 2023 A FLEIGNEUX

Convocation en date du 07/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze mars à vingt heures, le conseil Syndical, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Pierre CORNET, Président.

Membres présents: M. CORNET - M. JOSTE- Mme MINE- M. COLLINET - M. ORTILLON - Mr LECOCQ- M. MARY - Mr BONNESOEUR - Mr LOUIS - Mr TRIONFINI - Mr WATELET- M. DEBRAS- M. REMY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. DOMMELIER

Absent non excusé : M. DUSSART

M. BIGORGNE représentant l'ONF

Mme MINE est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint (plus de la moitié des 15 membres), la séance est ouverte.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1- Approbation du PV du 30/11/2022
- 2- Travaux 2023
- 3- ATDO
- 4- Affouage 2023
- 5- Point sur plantations
- 6- Indemnité secrétaire et fêtes et cérémonies
- 7- Compte de gestion 2022
- 8- Compte administratif 2022
- 9- Affectation du résultat 2022
- 10- Partage aux communes
- 11- Budget primitif 2023

202301 : Approbation du PV du 30/11/2022

Rapporteur : M. le Président

Lecture faite par le Président, à l'unanimité, le Procès-verbal est approuvé et arrêté.

202302 : Travaux 2023

Rapporteur : M. le Président

Le Président informe les délégués qu'il faudra inclure dans le BP 2023, une facture ONF (ATDO 2021) reçue le 20/01/2023.

A prévoir également 182 828.00 € pour les dégagements ordinaires et plan de relance, la réparation des routes forestières et les RAR 2022.

Il est également demandé par le Président de confier à l'ONF les travaux suivants :

- L'application de répulsif : 2 passages par an pour un montant de 11 774 €
- Travaux de fonctionnement pour un montant de 12 044.97 €

L'ensemble des décisions de travaux soumis au vote de l'assemblée est accepté à l'unanimité.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, confie aux soins du Président le choix des entreprises pour des travaux de dégagements et l'entretien des routes forestières.

202303: ATDO

Rapporteur : M. le Président

A l'unanimité, le Conseil Syndical accepte la proposition de l'ONF de 4 190 € pour l'ATDO 2023.

202304 : Affouage 2023

Rapporteur : M. le Président

Le Président détaille les affouages :

Donchery : 60 stères à 6.00 €/stère parcelle 15

Fleigneux : 981 stères à 11.03 €/stère parcelles 115-116-119-120

Seules les parcelles 119 et 120 seront exploitées en 2023.

Saint-Menges : 1 212 stères à 11.60 € parcelles 125-126

Floing : 775.50 stères à 9.25 €/stère parcelles 24.1-24.2-25.2

A l'unanimité, le Conseil Syndical approuve cet affouage.

202305 : Point sur plantations

Rapporteur : M. BIGORGNE, représentant ONF

M. BIGORGNE, agent technique ONF, indique qu'à part la parcelle 124, les plants en godets sont mis en place. Les plants à racines nues sont en cours d'installation et la totalité des plantations prévues au plan de relance sera effectuée dans les jours à venir. Le comité syndical remercie M. Bigorgne pour ce rapport précis et explicite.

202306 : Indemnité secrétaire et fêtes et cérémonies

Rapporteurs : M. le Président et M. le vice-Président

Le Conseil syndical, à l'unanimité, reprend la proposition de M. Watelet, Maire de Saint-Menges et décide de porter l'indemnité secrétariat à 1 800 € net.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 fêtes et cérémonies, conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire. C'est pourquoi il propose que soient prises en charges, au compte 6232, les dépenses suivantes et y inscrit la somme de 3 000 €.

- Les frais de restauration des élus accompagnés de leur conjoint liés aux actions syndicales à l'occasion de visites en forêt.

- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de visites de chantiers en forêt.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'affecter les dépenses suscitées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au chapitre budgétaire. Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte et autorise les engagements de dépenses au 6232 « fêtes et cérémonies » tels que présentés ci-dessus.

202307 : Compte de gestion 2022

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité, le CDG 2022 du trésorier comme conforme à sa comptabilité administrative, avec le résultat de clôture suivant :

-Déficit investissement : 109 746.46 €

-Excédent fonctionnement : 609 317.40 €

-Résultat de clôture : 499 570.94 €

202308 : Compte administratif 2022

Rapporteur : M. le vice-Président

Le président a quitté la séance, Le Conseil syndical sous la présidence de M. Watelet, vice-président, par 12 voix sur 13 arrête et vote le CA 2022 du SIGF, constate qu'il est conforme au CDG du trésorier avec :

-En fonctionnement : Dépenses : 319 026.14 €

Recettes : 411 240.49 €

-En investissement : Dépenses 160 590.51 €

Recettes 67 751.26 €

202309 : Affectation du résultat

Rapporteur : M. le Président

Le CA 2022 présentant un excédent de 609 317.40 €

Les R.A.R 2022 s'élevant à 95 313.25 € en dépenses d'investissement

110 525.46 € en recettes d'investissement

Le solde positif des R.A.R s'élevant à 15 212.21 €

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat 2022 au BP 2023 comme suit :

R 002 = résultat fonctionnement reporté : 514 783.15 €

1068 = excédent fonctionnement capitalisé : 94 534.25 €

202310 : Partage aux communes

Rapporteur : M. le Président

Partage aux communes	
Donchery	74 500€
Fleigneux	28 250€
Floing	49 250€
Glaire	23 750€
Saint-Menges	74 250€
TOTAL	250 000€

202311 : Budget primitif

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil syndical inscrit le déficit d'investissement cumulé au 31/12/2022 de 109 746,46 € au compte D001 et constate un solde positif en R.A.R de 15 212,21 €

Il affecte la somme de 94 534,25 € au compte 1068 en recettes d'investissement.

Il reporte le solde de l'excédent cumulé au 31/12/2022 de 514783,15 € au compte R002 en recettes de fonctionnement.

Il vote, à l'unanimité, le BP 2023 par chapitres et en équilibre à 554 783,15 € en section de fonctionnement et à 293 606,46 € en section d'investissement. Il charge Monsieur le Président de la mise en œuvre de ce budget.

Fin de la séance à 22h00

Le secrétaire de Séance,
Mme MINE

Le Président,
M. CORNET

